

Tornade à Léglise

Dans la soirée du 20 septembre une tornade a détruit à 80 % le village de Léglise, situé à quelque kilomètres de NEUFCHATEAU.

Dès qu'elle a eu connaissance du sinistre, la Commission a dégagé rapidement une aide d'urgence de 100.000 Ecus, soit quelque 4,5 millions de francs belges destiné directement aux habitants des villages concernés.

Ces sommes importantes ont été remises au Gouverneur de la Province du Luxembourg en vue d'une distribution directe aux habitants, leur apportant aussi un témoignage de la solidarité communautaire. Le gouverneur mettra en œuvre un plan de distribution équitable.

Toute aide, même urgente, doit passer par un circuit administratif, notamment d'expertise. Cependant, le Parlement européen, sur proposition de M. Ernest Glinne, a insisté sur le caractère urgent de cette aide et a donné son appui pour que soient accélérées les procédures administratives.

Une loi électorale européenne

M. Seitlinger, député européen, rapporteur de la Commission politique du Parlement européen, effectue une tournée des capitales européennes afin de présenter le projet de procédure électorale uniforme pour l'élection des membres du PE en 1984.

A Bruxelles, M. Seitlinger a rencontré le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Intérieur, M. Charles-Ferdinand Nothomb, le Ministre des Relations extérieures, M. Léo Tindemans, le Président de la Chambre, M. Jean Defraigne et le Président du Sénat, M. Edward Leemans.

Au cours d'une réunion de travail, M. Seitlinger a exposé ce projet aux chefs de groupes parlementaires.

Les Traités de Rome disposent : „l'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres. Le Conseil statuant à l'unanimité, arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives”.

Ces dispositions ont été confirmées par l'Acte de Bruxelles du 20 septembre 1976, portant élection des représentants à l'assemblée au suffrage universel direct.

Rappelons qu'en Belgique sur les 24 mandats de dépu-



M. Charles-Ferdinand Nothomb, Vice-Premier ministre en conversation avec le député européen M. Jean Seitlinger.

tés européens, 11 reviennent à la région wallonne (y compris la région de langue allemande) et 13 à la région flamande.

La régimes de la représentation proportionnelle a été adopté. La Belgique est divisée en trois circonscriptions électorales : Flandre, Wallonie et région bruxelloise. Les Bruxellois ont le choix entre les deux listes.

Les citoyens belges ont le droit de vote à 18 ans.

Les Belges résidant à l'étranger, s'ils ont encore leur résidence principale en Belgique, peuvent voter par procuration.

Le projet, adopté par le PE, et qui doit encore être soumis au Conseil de Ministres prévoit que dans chaque Etat membre, les représentants sont élus au scrutin proportionnel, sur des listes comportant au minimum trois et au maximum quinze sièges par circonscription plurinomiale.

Le texte concerne le droit de vote actif et passif. Le Conseil de Ministres pourrait aboutir au consensus suivant : les Etats membres accordent le droit de vote à leurs concitoyens indépendamment de leur lieu de résidence.

Selon M. Seitlinger une deuxième lecture par le Conseil conviendrait mieux à la volonté des parlementaires européens. Ainsi les Etats membres accorderaient le droit de vote aux citoyens d'un autre Etat membre de la Communauté qui résident dans cet Etat depuis plus de 5 ans.

Par exemple, un Français résidant en Belgique voterait soit en France pour un candidat français, soit en Belgique, pour un candidat belge, à condition d'y résider depuis plus de 5 ans.

M. Seitlinger ne s'attend pas à l'adoption formelle de ce texte par le Conseil de Ministres parce que ce projet exige l'unanimité et qu'il rencontrera sans doute une opposition britannique. Par conséquent le bureau du PE a mandaté M. Seitlinger pour expliquer directement devant les Parlements nationaux des Dix Etats membres, les dispositions contenues dans le projet du PE.

Par cette démarche, l'assemblée européenne espère que chaque Etat membre prendra, dans le cadre national, des dispositions qui se rapprochent des souhaits qu'elle a exprimés.

A moins de deux ans de l'élection du PE, il devient urgent pour les différents Parlements nationaux de se préoccuper des élections européennes de 1984.

Dans ce numéro

- 2 Mémoire Pisani
- 3 FEDER
- 4-5 Le CREDO de Jean Rey
- 6 Fonds social
- 7 N.I.C.
- 8 Professions libérales
- 9 Directive Vredeling
- 10-11 Prix Europolia : A. Samarakis
- 12-13 Energies alternatives
- 14 GATT
- 15 Euroforum
- 20 Agenda

Mémorandum Pisani : la situation des P.V.D. est critique

Dans le courant du mois d'octobre, la commission a adopté les nouvelles orientations en matière de politique de développement pour la décennie à venir. Le mémorandum, présenté par M. PISANI, commissaire au développement, définit les nouveaux objectifs, dont les axes forts sont la lutte contre la faim, une convention-cadre de Lomé, une convention globale pour les pays méditerranéens et le financement de cette politique de développement.

Un problème critique : la faim.

Lors de sa conférence de presse, M. PISANI a reconnu que la politique de développement empirique menée dans le passé n'avait pas produit les résultats escomptés. Face à la crise mondiale, aux difficultés du dialogue Nord-Sud et à l'accroissement de la misère et de la sous-alimentation, la commission devait réorienter ses priorités. L'Europe ne se contentera plus de fournir des instruments (barrages, routes, irrigations) et de l'aide alimentaire, mais devra permettre de façon efficace, un développement autonome et durable du tiers monde, lui assurant une autosuffisance alimentaire. M. PISANI insiste sur la nécessité pour les pays riches de réduire la dépense alimentaire des P.V.D. En effet, la situation des P.V.D. est critique; les besoins d'importations des céréales étaient de 25 millions de tonnes dans les années 60, 85 mio de T. dans les décennies 70, et si rien n'est fait près de 220 mio de WT. en l'an 2.000. L'aide alimentaire communautaire ne devra plus être considérée comme un moyen de se débarrasser des surplus, mais devra faire partie d'une véritable stratégie alimentaire définie par les pays du tiers-monde eux-mêmes.

Dans cette optique, la commission propose aux pays bénéficiaires de l'assistance européenne de définir leurs propres programmes

de développement conçus sur une base contractuelle.

La Communauté ne se présentera plus en tant que donatrice, mais comme partenaire commerciale.

Vers de nouvelles conventions

En pratique, le mémorandum propose la mise en œuvre de deux nouvelles conventions. La première idée en la matière consiste à modifier le cadre juridique des relations CE-pays ACP.

En effet, les conventions de Lomé ont le désavantage de devoir être renégociées tous les 5 ans (en réalité tous les 3 ans en raison de la durée des négociations), limitant la réalisation d'actions à long terme. Aussi M. PISANI propose de conclure une convention cadre de durée illimitée assortie de protocoles à durées variables et permettant une adaptabilité des instruments. M. PISANI



Edgard Pisani

propose aussi de conclure une convention avec les pays de la Méditerranée. Il souligne le caractère unitaire du monde méditerranéen. Il y a davantage de similitude entre Marseille et Alger, qu'entre Marseille et Lille. Mais au-delà de cette unité historique et culturelle, il existe également une identité entre les producteurs agricoles des régions communautaires du Sud et celles des pays bordant la Mé-

diterranée. Pour ces raisons la commission propose de négocier une convention globale. Celle-ci permettrait de régler des problèmes régis actuellement par une multitude d'accords bilatéraux séparés. La communauté est également disposée à organiser avec d'autres pays non associés des relations de coopération stables. L'exemple des contacts CE-ACP constituent une approche susceptible d'être promue pour d'autres régions, mais il ne saurait être une politique généralisée, vu l'envergure politique et financière limitée de la Communauté.

En effet, elle ne pourrait prendre en charge le développement de la Chine et de l'Inde qui connaissent par ailleurs, d'autres types de problèmes que les pays africains.

Quid des finances ?

Dans le contexte de crise de l'économie européenne, on pourrait se demander si les projets de la Commission n'entraîneraient pas des efforts financiers excessifs pour la Communauté. L'effort sera d'abord et avant tout qualitatif et politique.

L'aide de la Communauté est de 0,5 pour mille des P.N.B. des Dix. L'objectif de la Commission est de parvenir par étapes sur 10 ans, à un niveau de 1 pour mille des P.N.B.

Le mémorandum préconise également de regrouper les fonds (ceux du fonds européen de développement et du budget communautaire) dans un cadre budgétaire unique et cohérent permettant une flexibilité dans la politique de développement. La mise en œuvre du S.M.E. et de son instrument monétaire, l'écu, peuvent constituer un facteur de stabilité important pour le P.V.D. La Commission recherchera également les possibilités d'accroître les flux financiers vers ces pays par la mobilisation de fonds sur les marchés des capitaux et par l'encouragement à l'investissement privé.

Son dernier combat fut Européen

C'est avec chagrin et stupeur que nous avons appris le décès brutal de Victor Michel le 7 novembre 1982. Il venait de rentrer chez lui après trois jours de session à Rome où 63 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et des Parlementaires européens avaient fait le point de l'évolution de l'accord d'association Europe-ACP. Une Parlementaire européenne, revenant également de Rome, nous dit le travail acharné et efficace assumé par Victor Michel dans ce débat.

Elu au Parlement européen lors des premières élections au suffrage universel de 1979, il était devenu pour nous comme pour beaucoup un ami chaleureux, sévère



dans ses jugements mais enthousiaste dans son action, toujours fidèle, courageux et généreux.

Ancien prisonnier politique, ancien Président du MOC, Victor Michel était militant en toutes choses : qu'il s'agisse de l'aide aux faibles, de la démocratie... ou de l'Europe. Puissent ceux qui pensent à lui prolonger en permanence son action généreuse et essentielle.

J.P.

Crédits aux régions en hausse

La Commission européenne vient d'approuver le 7ème rapport annuel relatif aux activités du Fonds Européen de Développement Régional.

Le Rapport du FEDER indique, dans une première partie, les développements de la politique régionale communautaire de 1981. Il analyse ensuite les interventions du Fonds Régional, lequel constitue un instrument essentiel de cette politique.

Nouveautés de 1981

Ce qui frappe immédiatement dans ce Rapport, c'est le concours total du FEDER qui représente une augmentation de 52 % par rapport à l'année précédente et qui s'élève en 1981 à 1.709 Mio ECU.

Mais 1981 a été marquée par des développements encore plus positifs. La Commission a adopté, le 24 juillet 1981 les „Nouvelles orientations et priorités de la Politique Régionale". Ce mémorandum a été communiqué au Conseil et transmis également au PE et au Comité Economique et Social. Il a été établi sur la base du premier rapport périodique relatif à la situation et à l'évolution socio-économique des régions de la Communauté.

Le mémorandum vise à résoudre les plus graves difficultés régionales dans les Etats membres en accordant la priorité à la création d'emplois productifs, en développant les interventions de la section sous-quota et hors-quota du FEDER et en établissant une meilleure coordination entre les politiques régionales des Etats membres et dès lors de la politique de la Communauté dans ce domaine.

En octobre 1980, le Conseil adoptait dans le cadre de la section „hors-quota" du FEDER, 5 règlements instituant des actions communautaires spécifiques de développement régional. Les programmes spéciaux, préparés par les Etats membres concernés, ont été approuvés, en 1981, par la Commission et peuvent désormais démarrer.

L'adhésion de la Grèce à la CE

1981 a été marquée par l'entrée de la Grèce parmi les bénéficiaires du Fonds Régional. Il a fallu modifier les quotas, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Grèce.

L'année 1981, marque en outre, le début de la deuxième génération des programmes pluriannuels de développement régional. Six Etats membres ont communiqué à la Commission des programmes qui constituent le cadre dans lequel doit s'insérer le concours du FEDER. Ils font état des programmes régionaux, au plan national, et des mesures nationales envisagées pour résoudre ces problèmes.

La section sous-quota

La section sous-quota du FEDER représente 95 % des ressources du FONDS. Avec un concours de 1.666 Mio ECU, la Commission a aidé 2.759 projets d'investissement; 12 % du concours ont été destinés à des investissements dans les secteurs de l'industrie et des services, grâce auxquels environ 60.000 emplois ont été créés ou maintenus. 88 % ont été destinés à des investissements d'infrastructures, ne créant pas d'emplois permanents, l'amélioration de celles-ci constituant cependant la base d'implantations ultérieures d'activités créatrices d'emplois.

Les régions, qui par habitants, ont reçu le concours le plus élevé de la section

sous-quota en 1981 comptent parmi les plus pauvres de la Communauté; il s'agit entre autre d'une série de régions en Grèce et Italie (Mezzogiorno), du Groenland, de l'Irlande et de l'Irlande du Nord.

Les concours destinés à la Grèce, à l'Irlande et à l'Italie ont été nettement plus élevés que les quotas prévus pour ces pays.

En ce qui concerne, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et la Belgique, les quotas n'ont pas été épuisés. La compensation aura lieu en 1982.

En 1981, le FEDER est intervenu dans des opérations intégrées dans le cadre desquelles plusieurs instruments financiers communautaires et nationaux interviennent.

Une opération de ce genre a démarré en 1980 dans la zone de Naples et le concours du FEDER s'est élevé à 150 Mio ECU. Une opération identique a lieu à Belfast.

Aide communautaire aux entreprises belges

La Commission européenne vient d'approuver la 3ème tranche de concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), section sous-quota pour 1982.

Cette tranche représente au total un montant de 8.440 millions de FB et concerne 333 projets d'investissements qui permettront la création ou le maintien d'un total de 7.718 emplois.

Cinq projets en Flandre bénéficient de 71.709.257 FB. Il s'agit de l'extension d'une entreprise fabriquant des meubles de cuisine et de salles de bain, à Hasselt, du développement d'une entreprise d'articles de ménage en acier inoxydable et en aluminium à Tiel et de l'expansion d'une unité de production de produits en béton pour travaux publics et constructions à Hasselt.

Des aides ont également été octroyées à une entreprise de composants électroniques à Oudenaarde et à une entreprise d'appareils de signalisation et de bateaux à voile à Antwerpen.

La Wallonie a bénéficié de 103.860.000 FB pour six projets.

La construction de trois stations d'épuration à Gedinne (Dinant), Aubange (Arlon) et Hensies (Mons), de deux stations de pompage à Tertre (Mons) et d'un canal de raccordement pour eaux résiduaires à Saint-Ghislain.

Les projets ayant bénéficié d'un concours du FEDER se répartissent entre tous les Etats membres à l'exception de la France et du Luxembourg qui demandent de recevoir l'ensemble des aides lors de la dernière tranche de l'année. L'Italie, l'Irlande et le Royaume-Uni sont les principaux bénéficiaires de cette 3ème tranche 1982, de la section sous-quota du FEDER.

Section hors-quota

Dans le cadre de la section hors-quota, la Commission a approuvé six programmes spéciaux de mise en œuvre de cinq actions hors-quotas adoptées par le Conseil en 1980.

La Communauté européenne va pouvoir via ces programmes résoudre des problèmes régionaux spécifiques qui sont de sa compétence. La contribution maximale de la section hors-quota du FEDER pour ces six programmes adoptés en 1981 s'élève à 166 Mio ECU sur cinq ans (1981-1985).

Il s'agit de prendre des mesures particulières pour des régions qui sont concernées par l'élargissement de la Communauté, (sud de l'Italie et de la France), par la restructuration de l'industrie sidérurgique (Belgique), par l'amélioration de l'approvisionnement en énergie (sud du Mezzogiorno) ou pour des régions frontalières en vue d'y développer le tourisme (Irlande et Irlande du Nord).

Le CREDO européen de Jean Rey

M. Jean Rey, ministre d'Etat, ancien Président de la Commission, fêtait cette année son 80ème anniversaire. A cette occasion il avait été reçu, le 14 juillet, par la Commission européenne lors d'une réception restreinte.

Organisée au Bureau de Presse et d'information de la Commission par son directeur Jean Poorterman, une manifestation plus large a réuni, le 7 octobre, tous les amis de M. Jean Rey.

Prenant la parole, M. Leo Tindemans, ministre des Relations extérieures souligna non seulement l'envergure nationale et européenne, mais aussi le caractère profondément humain de la personnalité de M. Jean Rey.

Monsieur Emile Noël, secrétaire général de la Commission, insista sur la réussite de l'action européenne de l'ancien Président. Remerciant ses hôtes et ses amis, M. Jean Rey s'est livré avec émotion et ferveur à une nouvelle profession de foi européenne :

Le CREDO de M. Jean Rey

„En arrivant bientôt au terme de ma vie, je voudrais me garder de dresser un bilan ou de vous adresser des conseils. Je voudrais plutôt, simplement, comme cela se fait de nos jours, vous dire ce que je crois.

Je crois que notre génération a bien fait d'entreprendre la construction du continent européen comme le disait le plus grand d'entre nous parmi les Belges, P.H. Spaak, il y a 10 ans dans les dernières paroles qu'il nous a laissées quelques jours avant sa mort. Je crois que la base de tout c'est la réconciliation de la France avec l'Allemagne dont les guerres ont ensanglanté l'Europe pendant des siècles. Je crois qu'au moment où les Nations-Unies cherchent à doter les pays du Proche-Orient de frontières sûres et reconnues, elles doivent s'inspirer de l'exemple européen. La frontière la plus sûre et la plus reconnue dans le monde est la frontière franco-allemande qui fut pendant des siècles la plus contestée parce que mainte-



Le Vice-président de la Commission européenne M. E. Davignon et M. A. Dalemans Secrétaire Général de l'Enseignement catholique saluent M. Jean Rey.

nant elle ne repose pas sur la force militaire mais sur la réconciliation des peuples. Je crois que l'intégration européenne, en dépit des difficultés et des lenteurs et des crises, est en train de réussir. Aucun des pays de la Communauté, pas même celui de Madame Barbara Castle ne songe à en sortir, alors que d'autres veulent nous rejoindre. Je crois que les politiques communes ont résisté au temps et aux égoïsmes nationaux et qu'il s'en ajoutent de nouvelles, dont la plus frappante, à peine esquissée dans le Traité de Rome, est la politique monétaire. Je crois que le renforcement de l'autorité de la Communauté à l'égard des Etats membres et à l'extérieur, repose sur l'autorité croissante des institutions à laquelle le Parlement élu contribue efficacement en ce moment. Je crois que les difficultés sont partout et que le succès n'est assuré nulle part mais je crois qu'il ne faut jamais juger les choses permanentes sur les crises du moment et que c'est

dans la durée que nous devons juger l'œuvre de l'intégration de notre continent qui se poursuit sous nos yeux.

Je crois que mon pays, la Belgique, a été un bon soldat des batailles européennes et je saisis cette occasion de dire que moi qui suis

un Wallon fédéraliste, un fédéraliste depuis 1935 et qui n'ai jamais cessé de croire au fédéralisme comme solution utile à l'intérieur de ce pays, je crois que notre pays, que mon pays est, et reste, la Belgique et que la Belgique mérite d'être considérée comme un bon sol-



Madame et Monsieur Jean Rey, lors de la réception offerte par le bureau de Presse et d'information de la Commission.

dat des batailles européennes présentes et à venir.

Je crois enfin que l'histoire des Etats-Unis d'Europe, rêve de Jean Monnet, suit la même courbe que celle des Etats-Unis d'Amérique. Ils ont commencé par la déclaration d'indépendance de 1776. Nous avons commencé par la déclaration de Robert Schuman. Dix ans après ils ont adopté la constitution de Philadelphie de 1787; nous avons adopté les Traités de Rome. 10 ans après a commencé chez eux la grande querelle qui a duré 60 ans entre les Jeffersoniens et les fédéralistes. Les Jeffersoniens du cycle du 3e président Thomas Jefferson disaient que l'Union avait été créée par les états membres, on les appelait déjà ainsi dans leur intérêt et qu'en cas de conflit avec la fédération c'était les intérêts des états membres qui devaient prévaloir. Les fédéralistes au contraire disaient que l'union était l'expression de l'intérêt général et qu'elle ne serait jamais rien si les intérêts de

l'union ne pouvaient pas dominer ceux de l'état membre. C'est la même chose que notre querelle entre l'Europe des états, l'Europe des patries et l'Europe des Communautés. C'est la thèse fédéraliste qui a prévalu aux Etats-Unis, pourquoi la thèse fédéraliste ne prévaudrait-elle pas finalement en Europe ?

Mais aux Etats-Unis ce furent des décades de discussions de querelles entre le Nord et le Sud et finalement une guerre civile. Ne devriez-vous pas faire aussi une guerre civile en Europe m'a demandé un jour l'ambassadeur des Etats-Unis Jack Tuthill, pour résoudre vos difficultés intérieures. Je lui ai aussitôt répondu : ce n'est plus nécessaire parce que nous les avons faites car les guerres mondiales de 14-18 et de 39-45 sont d'abord des guerres civiles européennes nées en Europe du choc des nationalismes européens avant que nous ne mettions le feu à la planète toute entière et c'est

parce que nous ne voulons à aucun prix recommencer ces hécatombes tous les 25 ans que nous nous sommes réconciliés et que nous avons commencé à construire notre continent. Et comme je cite mon ami l'ambassadeur Tuthill, je lui ai un jour posé la question : „dites-moi, mon cher ambassadeur, nous poursuivons en Europe la même entreprise que la vôtre il y a deux siècles, quelle a été votre plus grande difficulté ?” Good question, m'a-t-il répondu, je vais réfléchir et je vous répondrai demain. Le lendemain il était dans mon bureau, il avait réfléchi, il avait parlé avec ses collaborateurs.

Il m'a dit c'est très simple, aussi longtemps que nous avons dû décider à l'unanimité, nous avons progressé très lentement, dès que nous avons pu décider à la majorité, nous sommes partis et voyez où nous sommes arrivés. Il me plaît de redire cette conversation en présence de M. le Ministre Tindemans et M. le Secrétaire

d'Etat De Keersmaecker au moment où la présidence belge vient d'accomplir dans ce domaine un effort qui a été méritoire et qui j'en suis convaincu sera exemplaire.

Il est temps pour moi de conclure et de ne pas encombrer cette réunion amicale de trop de souvenirs. Aussi ai-je surtout désiré vous remercier. Ceux qui ont parlé et ceux qui sont venus. Je suis très touché de leur présence à tous et je voudrais vous dire et je crois que les hommes qui ont entrepris de créer notre Europe unie et fédérale, les Jean Monnet, Robert Schuman, Conrad Adenauer, Alcide De Gasperi, P-H. Spaak, seront un jour honorés dans l'histoire de l'Europe, comme le sont aujourd'hui Georges Washington et Abraham Lincoln dans l'histoire du continent américain. Ce sera l'honneur de notre génération d'avoir eu assez de foi pour entreprendre cette grande œuvre. Ce sera la tâche des générations futures de la parachever. Merci”.



Le Ministre d'Etat Jean Rey prononce son discours devant (de gauche à droite) le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes M. De Keersmaecker, le Président de la Chambre M. Defraigne, le Vice-premier ministre M. Gol, le directeur adjoint du bureau de Presse M. Van den Broeck, l'assistante de M. Tindemans Mad. De Maseure, le Secrétaire général de la Commission M. Noël, le Ministre des Relations extérieures M. Tindemans et le Directeur du Bureau de Presse M. Poorterman.

Projets belges soutenus par le Fonds Social Européen

4ème tranche 1982

Secteur	Promoteurs	Buts	Concours communautaires	Nombre de personnes concernées
Textile	Onem	Formation de personnes qui quittent le secteur	17.281.920 FB	180
Migrants	Le Piment ASBL	Formation de base (langue) en milieu émigré	2.075.642 FB	120
	Saint-Josse	Enseignement adapté aux enfants de travailleurs migrants à la langue française aux langues et cultures d'origine	24.804.568 FB	387
	Dienst voor migranten VZW	Cours de néerlandais pour travailleurs immigrés adultes afin de les intégrer dans le milieu du travail	1.000.000 FB	173
	Ecole d'alphabétisation Mons-Borinage	Perfectionnement d'animateurs Enseignement linguistique	920.000 FB	260
	Ministère de la Communauté française	Formation et perfectionnement d'opérateurs sociaux	12.920.000 FB	3.224
	Onem	Cours de langue à des travailleurs migrants	33.680.510 FB	250
	Foyer culturel Sart-Tilmant	Cours de perfectionnement pour les formateurs et les formateurs et les opérateurs sociaux	5.000.000 FB	180
	VZW De Buurt Gent	Programme d'enseignement linguistique pour des travailleurs migrants turcs	450.724 FB	450
	Saint-Josse	Cours de langue et d'initiative professionnelle pour jeunes travailleurs migrants	4.066.204 FB	56
	Conseil consultatif des immigrés — Bruxelles	Cours de langues en arabe, espagnol, turc	657.000 FB	600
Centre d'accueil Foyer	Cours de langue, préprofessionnelles et d'hygiène	4.332.456 FB	410	
Jeunes	Onem	Formation individuelle pour jeunes chercheurs de moins de 25 ans	96.000 FB	100
	Onem	Stage de jeunes dans des régions prioritaires	32.950.000 FB	4.530
	Onem	Embauche de jeunes de moins de 25 ans	73.704.000 FB	4.320
	Onem	Cadre spécial temporaire	345.000.000 FB	11.160
	Association d'accueil aux jeunes immigrés ASBL	Perfectionnement professionnel et mise à niveau de jeunes immigrés de 15 à 19 ans	1.068.000. FB	8
	Institut Saint-Laurent (Liège)	Amélioration des structures locales de formation en faveur des jeunes de moins de 25 ans	8.500.000 FB	100
	Institut Ste-Marie (Liège)	Formation en faveur de jeunes femmes de moins de 25 ans.	2.170.000 FB	30
Progrès techniques	Onem précision	Formation de travailleurs qualifiés pour outillage de	3.847.000 FB	25
	Onem	Formation de conducteurs et de préparateurs programmeurs	5.002.707	40
	Onem	Cours de perfectionnement en gestion PME	44.976.731 FB	900
Handicapés	FNRSE	Adaptation et réadaptation professionnel en vue de leur intégration dans un emploi	106.127.000 FB	845
	FNRSE	Réadaptation fonctionnelle des handicapés	61.378.950 FB	2.300

Le Nouvel Instrument Communautaire (N.I.C.)

Le 16 octobre 1978 une décision du Conseil de ministres de la Communauté habilitait la Commission à contracter des emprunts en vue de promouvoir les investissements dans la Communauté.

Ce nouvel instrument de la coopération monétaire européenne s'appelle le N.I.C. (Nouvel Instrument Communautaire) ou parfois „facilité Ortolí” du nom du Commissaire européen M. François-Xavier Ortolí qui a lancé l'idée d'un tel instrument financier.

Pourquoi ?

La Commission européenne avait constaté la mauvaise répartition et le niveau insuffisant de l'activité économique, de l'emploi et de l'investissement dans la Communauté.

Il convenait, à côté des institutions et organismes financiers existants, de stimuler la reprise de l'activité économique et de soutenir les politiques communes en mettant sur pied un mécanisme financier nouveau venant s'ajouter à ceux qui existaient en vue d'apporter une contribution additionnelle à l'effort d'investissement dans la Communauté.

Ce nouveau moyen communautaire a un effet d'entraînement et un impact financier réel allant au-delà de son volume apparent.

Cet instrument s'intègre dans l'action de la Communauté visant à une convergence et une intégration croissante des politiques économiques des Etats membres et se conforme aux objectifs prioritaires de la Communauté.

La Commission vise les marchés des capitaux qui offrent des ressources plus importantes pour le financement d'investissements dans la Communauté.

La Communauté, jouissant en tant que telle d'un crédit propre, se devait donc de renforcer ses politiques par ce biais.

Le N.I.C.

Le Conseil, ayant approuvé la proposition de la Commis-



François-Xavier Ortolí

sion, décidait que cette même Commission était habilitée à contracter au nom de la Communauté économique européenne des emprunts pour un montant ne pouvant pas dépasser l'équivalent d'un milliard d'unités de compte européennes.

Le produit de ces emprunts est affecté, sous forme de prêts au financement de projets d'investissement contribuant à une convergence et une intégration

croissante des politiques économiques des Dix Etats membre.

Les projets susceptibles de bénéficier de ces prêts doivent répondre aux objectifs prioritaires de la Communauté dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des travaux d'infrastructure, compte tenu, entre autres de l'impact régional des projets et de la nécessité de lutter contre le chômage.

Actions en faveur de P.M.E.

Une décision du Conseil du 26 avril 1982 autorise la Commission à emprunter une nouvelle tranche de 1 milliard d'ECU's au titre du N.I.C.

Les investissements productifs des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) pourront dorénavant bénéficier de prêts, indépendamment de tout critère de localisation géographique.

Jusqu'alors les investissements des P.M.E. ne pouvaient pas bénéficier de crédits sur les prêts globaux accordés par Banque européenne d'investissement

(B.E.I.) dès lors qu'ils répondaient aux critères d'éligibilité.

En Belgique

Pour l'instant, en Belgique, tous les prêts globaux accordés à ce jour par la B.E.I., pour un total de 42,6 millions d'ECU's soit 1,75 milliard de FB, concernaient des investissements localisés dans des régions confrontées à des problèmes de développement et de conversion. Ces modalités excluaient la région bruxelloise.

La région bruxelloise ne pouvant bénéficier d'aides nationales à finalité régionale, le Fonds européen de développement régional section sans quota, ne peut donc intervenir dans le cofinancement des investissements qui y sont réalisés.

La section hors quota n'ayant pas jusqu'à maintenant fonctionné pour la région bruxelloise.

Le N.I.C. permet aux entreprises bruxelloises de bénéficier des prêts pour l'investissement.



L'école Royale militaire fut le 4 octobre l'hôte de la Commission européenne. Les élèves officiers ont entendu différents exposés sur l'actualité de l'Europe.

De gauche à droite : P. Steel, conseiller au ministère des Relations extérieures, le Major De Coster, le Lieutenant-colonel Desmet, M. Thuysbaert chef de Cabinet de Leo Tindemans et M. Poorterman, Directeur du Bureau de Presse et d'information.

Libre circulation des professions libérales

Avant d'établir un rapide bilan de l'action de la Communauté dans le domaine de la libre circulation des professions libérales, rappelons ici la philosophie du Traité de Rome en la matière.

Un des caractères les plus originaux du Traité de Rome, est de fonder le développement de la Communauté sur la libre circulation. Facteur économique, les dispositions du Traité en la matière sont déterminantes dans les rapports sociaux cela à l'intervention de la Communauté européenne.

Mais cette liberté ne peut se réaliser sans une certaine harmonisation des conditions d'exercice de la profession. Une réglementation, non technocratique, est donc nécessaire.



La procédure

Le Traité prévoit également comment la Commission et le Conseil des Com-

munautés européennes organisent leur travail.

L'élaboration des directives se réalise non seulement entre les organes de la Com-

munauté, dont le Parlement européen et le Comité économique et social, mais aussi avec les professionnels qui déploient une importante activité en liaison avec la Commission.

Notamment à propos des critères, de la réforme de l'enseignement, de l'approche d'une politique européenne commune, de l'éducation et du contrôle des aptitudes.

L'acquis communautaire

Malgré un retard évident, l'acquis communautaire n'est en rien négligeable. Une politique précise en matière de liberté de circulation a été définie. Des dispositions ont été adoptées : autorisation d'exercer, inscription à une organisation de droit public, affiliation à une organisation de droit privé, discipline professionnelle. De plus, la Cour de Justice a rendu une série d'arrêts fondamentaux en la matière. Plusieurs directives ont été arrêtées par le Conseil de ministres pour les médecins, les infirmières, les avocats, les praticiens de l'art dentaire, les vétérinaires et les sages-femmes.

Des travaux ont été effectués dans le domaine de la santé (pharmaciens, gestionnaires d'hôpitaux...), dans le domaine juridique (conseils juridiques, experts...), dans le domaine économique (experts comptables...), dans le domaine technique (ingénieurs, agronomes, géomètres...), dans le domaine culturel et social (assistantes sociales, psychologues...).

Si le chemin qui reste à parcourir est considérable, il serait inexact de nier l'existence de conditions favorables à la liberté de circulation des personnes dans la Communauté.

Pour plus de précisions, il existe un livre écrit par J.P. de Crayencour : „Communauté européenne et libre circulation des professions libérales", dans la Collection Perspectives européennes, Bruxelles, 1981, 137 p.

La notion de profession libérale

Définir précisément cette notion de profession libérale conduit sans aucun doute à se heurter aux différences de conceptions qui existent dans les Dix Etats membres. Mais il existe certaines caractéristiques marquantes et admises par tous, bien qu'elles soient confrontées aux mutations de nos sociétés.

Trois caractéristiques sont les plus significatives :

- posséder une formation d'un niveau élevé
- répondre d'une éthique exigeante
- et, sur cette base de formation et de discipline, rendre un service dans le cadre d'une relation personnelle.

Et le Traité ?

Le Traité donne une structure juridique générale du droit d'établissement, créant par là un droit nouveau, le droit de „circuler" librement pour exercer une activité professionnelle au sein de la Communauté.

Il s'agit en fait d'appliquer un principe fondamental : mettre le professionnel migrant sur pied d'égalité avec le professionnel du pays d'accueil, pour ce qui regarde l'exercice de l'activité professionnelle.

Liste exemplative des professions libérales et intellectuelles.

Actuaire	Géologue
Administrateur de biens	Géomètre
Agent commercial	Graphologue
Agent de change	Guide
Agent immobilier	Huissier de justice
Agronome	Infirmier(ère)
Analyste	Informaticien
Animateur	Ingénieur-conseil
Architecte	Ingénieur de toutes disciplines
Architecte d'intérieur	Interprète de conférence
Archiviste	Journaliste
Artiste	Kinésithérapeute
Assistante sociale	Masseur
Auteur	Médecin généraliste et de toutes spécialisations
Avocat	Moniteur de sport
Biologiste	Notaire
Chimiste	Officier judiciaire
Conseils de différentes natures	Opticien-lunetier
Conseil fiscal	Optométriste
Conseil matrimonial	Ostéopathe
Conseil en organisation	Paysagiste
Conseil en propriété industrielle	Peintre
Conseiller de synthèse	Pharmacien
Courtier	Photographe
Commissaire-priseur	Physicien
Compositeur	Praticien de l'art dentaire
Criminologue	Professeur
Dentiste	Psychologue
Designer	Publiciste
Décorateur	Régisseur
Documentaliste	Réviseur d'entreprise
Economiste	Sage-femme
Ecrivain	Sculpteur
Enseignant	Sociologue
Ergo-thérapeute	Statisticien
Estimateur	Topographe
Etagiste	Urbaniste
Expert de toute catégorie	Vétérinaire
Expert-comptable	
Expert immobilier	
Expert judiciaire	

Débats autour de la directive Vredeling

L'information et la consultation des travailleurs de la Communauté, dans les entreprises à structure complexe, ont fait l'objet d'un débat au Parlement européen.

La proposition de la Commission, proposition Vredeling, du nom de Henk Vredeling, l'ex-commissaire européen (1977-1981) chargé des affaires sociales, a le 12 octobre, été modifiée par le Parlement qui adoptait son texte par 166 voix contre 42 et 11 abstentions.

La Commission adaptera sa proposition en novembre.

Le PE a alors décidé de reporter à la session de novembre son vote final sur la proposition en vertu de l'article 36 du règlement du PE qui permet en cas de désaccord entre le PE et la Commission de reporter le vote final en attendant de connaître l'avis détaillé de l'exécutif sur les différents amendements adoptés.

Qui est visé ?

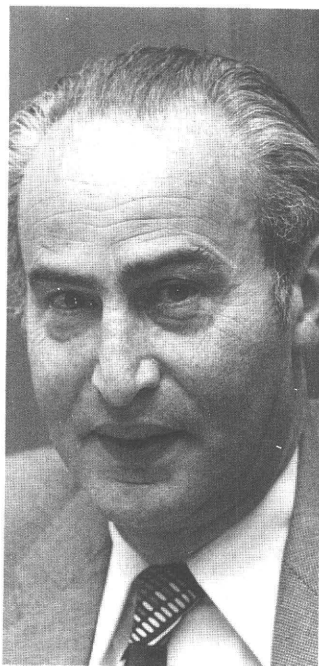
La proposition intéresse à la fois les travailleurs et les sociétés multinationales qui les emploient. Les entreprises multinationales se sont développées au niveau mondial.

Ces entreprises, complexes, ont créé des filiales dans de nombreux pays, tant au sein de la Communauté européenne qu'au-delà des frontières des Dix Etats membres.

Mais l'information et la consultation des travailleurs sont cantonnées au niveau de l'entité locale dans laquelle ils travaillent. Certaines décisions prises par la direction à un niveau élevé, et donc souvent à l'étranger, entraînent des conséquences fondamentales pour les travailleurs.

Le contenu de la directive

La directive concerne d'une part, les entreprises à caractère transnational, communautaire ou non, et d'autre part, les entreprises à structure complexe, dont les établissements ou filiales se trouvent dans le même pays de la Communauté. Si



Henk Vredeling

les dispositions de la directive son quasiment identiques, pour les deux catégories de firmes, la directive distingue le centre de décision et l'entreprise dominante.

Au niveau de l'information

La proposition de la Commission prévoit l'obligation pour la direction de l'entreprise dominante de transmettre au moins chaque semestre à la direction de ses filiales dans la Communauté des informations suffisamment précises pour l'évolution de l'entreprise. Ces informations doivent être communiquées sans délai aux représentants des travailleurs. Il s'agit par exemple de la situation de l'emploi, son évolution, les programmes de production et d'investissements.

Au niveau de la consultation

La consultation porte sur certaines décisions envisagées qui concernent l'ensemble ou une partie importante de l'entreprise domi-

nante ou d'une entreprise filiale et qui peuvent affecter substantiellement les intérêts de travailleurs. Ainsi la fermeture ou le déplacement d'un établissement, les restrictions d'activités, la coopération avec d'autres entreprises. La direction doit procéder avec les représentants des travailleurs à des consultations en vue de rechercher un accord sur les mesures envisagées à leur égard. En cas d'infraction aux diverses obligations prescrites en matière d'information et de consultation des travailleurs, les Etats membres doivent édicter des mesures pénales. Les représentants des travailleurs sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

Les modifications du PE

Le 12 octobre 1982, les députés européens ont procédé au vote de nombreux amendements, modifiant le texte de la Commission.

Quatre changements importants sont apparus :

- La directive ne s'appliquera que lorsque le nombre minimal des travailleurs est de 100 pour les filiales et de minimum 1.000 pour le groupe alors que la proposition de la Commission prévoyait 100 travailleurs pour les filiales et aucun minimum pour le groupe.

- La notion de secret et de confidentialité est étendue.

- Pour obtenir des informations les travailleurs pourront toujours s'adresser à l'entreprise dominante mais celle-ci ne leur fournira plus les informations directement mais par le biais de la direction de la filiale.

- Il n'est plus prévu que les informations que l'entreprise dominante doit transmettre à la direction de ses filiales puissent porter sur les projets de rationalisation, sur les méthodes de fabrication et en particulier sur l'introduction de nouvelles méthodes de travail et de manière plus générales sur toute procédure et tout projet pouvant affecter substantiellement les intérêts des travailleurs.

L'avenir institutionnel des C.E.

A la suite d'une enquête menée il y a trois ans par l'Association des Instituts d'Etudes Européennes, M. le Professeur E. Céréxhe vient de faire paraître une plaquette, publiée par l'A.I.E.E., présentant de manière extrêmement vivante les informations recueillies sur la problématique institutionnelle.

Il s'agit, après le rapport sur l'union politique de M. Tindemans, d'un rapport à méditer sérieusement puisqu'il suggère un certain nombre d'orientations telles qu'une présidence collégiale de 18 mois, une analyse de la notion d'abstention dans l'épineux problème du vote en Conseil de ministres, la procédure de concentration en cas de non-décision.

Le rapporteur défend également la nécessité d'un programme d'action communautaire étroitement concerté entre la Commission, le Conseil et le Parlement.

Le rapport, pour le surplus, analyse l'ensemble des problèmes politiques et de procédure qui se posent en matière décisionnelle pour la Communauté européenne. C'est là un des sujets majeurs de préoccupation de l'heure et toute réflexion concrète à ce propos mérite donc l'attention.

Rapport sur l'avenir institutionnel des C.E. dans la perspective d'un élargissement, Centre d'Etudes Européennes, Halles universitaires, Place de l'Université, Louvain-La-Neuve, Septembre 1982, 64 p.

Jean POORTERMAN

La dimension culturelle de l'Europe

La remise du „Prix littéraire EUROPALIA-Grèce” à l'écrivain Grec Antonis Samarakis a été l'occasion pour le Président de la Commission européenne, M. Gaston Thorn d'évoquer la dimension culturelle de la Communauté européenne.

M. Thorn a insisté sur les défis de demain.

„Il y a aussi des défis devant nous...

Je m'en tiendrai à deux d'entre eux.

Le premier est que les médias, de par leur nature même, concentrent l'attention sur quelques personnes alors que tant d'autres la méritent. Il faut voir par quels moyens, la gamme des spectacles diffusés sur l'écran et les ondes peut être élargie et enrichie.

Quand au deuxième défi, il vient de ce que les branches traditionnelles — et fondamentales — de la création culturelle et de la diffusion de la culture (l'édition, le théâtre, le concert, le cinéma en salle) risquent de souffrir de plus en plus de l'avance des nouveaux médias si un effort n'est pas accompli pour les adapter sans leur faire perdre leur spécificité aux nouveaux moyens de diffusion.

Pour répondre à ces défis, il faut créer les conditions dans lesquelles nos artistes, nos travailleurs culturels pourraient — si vous m'autorisez cette expression „rennobliser” leurs actions tout en offrant au public à travers les médias le plus grand accès à leurs œuvres.

Pour agir dans ce sens, la Communauté n'a aucunement besoin d'empiéter sur les responsabilités des Etats ou des organisations internationales. Sans inquiéter quiconque, il suffit qu'elle se tienne résolument sur le terrain des compétences qui lui ont été attribuées. Il est solide. Dans une récente communication au Parlement et au Conseil de Ministres sur le renforcement de l'action communautaire dans le secteur culturel, la Commission Européenne a précisé ses moyens d'action et son programme de travail.



Sa Majesté la Reine Fabiola remet au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles le Prix Europalia à Antonis Samarakis en présence de nombreuses personnalités.

Une expression me semble particulièrement révélatrice de l'esprit qui a présidé à l'élaboration de notre communication.

Au lieu de parler des „artistes”, nous y parlons des „travailleurs culturels”.

Nous entendons marquer par là que la Communauté s'occupe des créateurs (les écrivains, les compositeurs, les peintres...) et des interprètes sous l'angle de leur condition sociologique de salariés ou d'indépendants, et non sous l'angle de leur personnalité — qui ne regarde qu'eux-mêmes.

Nous affirmons avec force qu'il est urgent d'améliorer la situation économique et sociale de ces travailleurs culturels.

A titre d'exemples, je citerai quelques voies à suivre :

- l'introduction de mesures législatives, notamment en vue de l'adaptation du droit d'auteur et du droit de l'interprète au développement des techniques de reproduction et de transmission de l'écrit, de son et de l'image;
- l'extension des politiques communautaires (politique de la formation professionnelle, politique sociale, politique régionale...) au secteur culturel;
- des interventions financières du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional pour la création d'emplois culturels.
- le soutien du „spectacle vivant”. (qu'il soit théâtral, musical ou chorégraphique)

par l'élargissement de son public.

Un public élargi sera à même de procurer davantage d'occasions de travail aux travailleurs culturels et de leur apporter ainsi des ressources supplémentaires.

La Commission a envers les travailleurs culturels des devoirs.

Il ne lui appartient certes pas d'esquisser une philosophie de la culture.

Mais sa tâche envers la culture est d'abord de mener à bon terme l'unification européenne dont la dimension première est culturelle autant que politique ou économique. Le défi européen consiste essentiellement à faire émerger à l'échelle communautaire une entité qui, loin de réduire et d'amoindrir les nations, respectera et s'enrichira de la diversité de leurs cultures, de leurs langues, de leurs spécificités historiques, mais en regroupant leurs marchés et leurs moyens et en exerçant leurs compétences chaque fois que l'échelon européen l'emporte en efficacité sur l'échelon national.

Cet équilibre complexe à réaliser entre la Communauté et ses Etats membres permettra de préserver le type de société libre et différenciée à laquelle sont habitués et aspirent les citoyens de l'Europe.



Le Président de la Commission européenne, M. Gaston Thorn lors de la remise du Prix Europalia.

Antonis Samarakis : „Je serais coupable si je me taisais”

A l'occasion du Festival Europalia 1982, qui a pour thème la Grèce, un jury réunissant des spécialistes de la littérature grecque des neuf Etats membres de la Communauté européenne a couronné l'œuvre d'Antonis Samarakis.

Nous l'avons rencontré dans un hôtel bruxellois, à l'heure du petit déjeuner. Il nous a confié avec volubilité ses impressions sur la Grèce d'aujourd'hui, sa position envers l'Europe mais surtout ses appréhensions face à l'absurdité du monde pour les jeunes.

Sa première surprise n'a pas été pour lui l'attribution du prix mais la manière dont le jury du Prix Europalia de littérature avait accompli son travail.

„Je m'imaginai nombre d'auteurs grecs assis à côté du téléphone, valises bouclées, femmes et enfants fin prêts, chiens et chats confiés à des amis. Le secret fut bien gardé et l'annonce du résultat me surprit.

Ce prix Europalia a en Grèce une excellente réputation car le jury est composé d'experts totalement indépendants.

Son roman le plus connu, „La Faille” dont l'adaptation cinématographique a été portée à l'écran par Fleischmann, dénonce avec anticipation l'histoire d'un homme manipulé par les services secrets d'une dictature.

Comme grec, il se sent un témoin privilégié du totalitarisme.

A plusieurs reprises il va lui-même souligner qu'il est obligatoire d'en parler.

„Le totalitarisme ressemble à la radioactivité estime Antonis Samarakis. Personne ne peut s'y soustraire, personne ne peut y rester indifférent. Et quand dans un pays nous voyons s'ériger un régime totalitaire, nous sommes tous menacés. Par exemple ce qui se passe aujourd'hui en Turquie nous concerne également.”

Quant à la situation de la Grèce démocratique, il s'en félicite.

„Notre histoire est semée de tragédies. Nous avons sans cesse connu la guerre, la guerre civile, la dictature,



Le Prix Europalia de littérature a été attribué le 21 octobre à l'écrivain grec Antonis Samarakis pour l'ensemble de son œuvre. Le Prix Europalia, doté de 500.000 FB est l'un des plus importants d'Europe.

ANTONIS SAMARAKIS

Né à Athènes en 1919, Antonis Samarakis est juriste de formation. Fonctionnaire au Ministère du Travail, il s'engage dans la résistance contre l'occupant nazi. Arrêté, condamné à mort, il parvient à s'évader et à vivre clandestinement jusqu'à la libération de la Grèce en octobre 1944.

qui ont à chaque fois augmenté le nombre de victimes.

Nos cent soixante années d'indépendance sont une lutte permanente pour ne pas tomber sous le joug de tous ceux qui veulent nous utiliser pour des raisons stratégiques et politiques.

Laissez finalement la Grèce vivre en paix. Elle est une jeune fille qui a eu trop d'amants et qui ne désire plus en avoir pour l'instant”.

Parallèlement à son activité de fonctionnaire international à l'O.I.T. (Organisation International du Travail) il poursuit une carrière d'écrivain. Son premier recueil de nouvelles „On demande de l'espoir”, paraît en 1954. Son cinquième livre „La faille” a obtenu le Prix des Douze, l'équivalent grec du Prix Goncourt. Ses livres ont été traduits dans plus de vingt langues.

Et la Grèce dans la Communauté européenne ?

„Je me sens un peu confus. Parfois, nous Grecs, ressentons l'importance économique de la CE, mais fondamentalement nous avons adopté une position d'attente.

Nous attendons de voir comment la Communauté va réagir au Mémorandum Papandréou. Ce qui nous contrarie surtout dans la Communauté c'est l'impression

que nous avons de sa dépendance à l'égard de l'OTAN et des USA”.

Si ce n'est pas le cas, et nous l'espérons, il faudra nous le prouver”.

Mais pour Antonis Samarakis le plus grand danger réside dans l'absurdité du monde actuel.

„Dans le monde d'aujourd'hui, monde en détresse, la littérature et l'art en général doivent et peuvent contribuer à la lutte de la plupart des gens et des jeunes en particulier pour des temps moins inhumains, contre les armes nucléaires, pour la paix et la justice sociale.

Combien est absurde un monde dans lequel la moitié de la technologie d'avant-garde se consacre 24 H. sur 24 à la préparation de la guerre.

Nous travaillons pour la mort et non pour la vie.

Dans notre monde où tout est possible nous ne sommes capables que de préparer la mort et entretemps nous sommes incapables de sauver des milliers d'enfants qui meurent de faim.

Pour lui, l'écrivain a un rôle important à jouer face aux problèmes contemporains.

„Certains offrent leur vie pour la liberté et la démocratie, ils s'expriment en donnant leur vie.

Pour moi, écrire est ma façon de m'exprimer. Et je crois que le devoir essentiel d'un écrivain est de dénoncer des situations intolérables”.

Avec passion, il souligne l'importance d'Europalia et sa dimension culturelle.

„Bien sûr l'héritage grec vous a été offert et vous l'avez préservé.

La culture européenne est basée sur les valeurs humaines, la liberté, l'indépendance et la démocratie.

Mais, la Grèce se situe loin du centre culturel de l'Europe. C'est pourquoi, nous attachons une importance particulière à Europalia. Pour la première fois depuis longtemps la Grèce se retrouve au centre de l'Europe culturelle”.

Propos recueillis par
J.F. van den Broeck

La voie du salut énergétique

En l'an 2000, on estime que quelque dix pour cent de nos besoins seront couverts par l'énergie solaire, la géothermie et le charbon lignifié et gazéifié, sans compter que quinze pour cent de l'énergie que nous consommons aujourd'hui pourra être économisée. Ces estimations ne sont pas le fruit de supputations optimistes et gratuites, elles reposent sur les acquis de la recherche communautaire et sur des résultats tangibles : ceux des projets de démonstrations réalisés en Europe, grâce au soutien des deniers communautaires.

C'est en 1974, au lendemain du premier choc pétrolier, que les pays de la Communauté se sont fixés des objectifs communs et nul ne conteste aujourd'hui le fait que la voie du salut énergétique passe par la mise en place d'une véritable stratégie communautaire.

Pour réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des hydrocarbures importés à grands frais, la Communauté européenne mène, depuis 1978, une politique active de promotion des investissements, en contribuant au financement de projets de démonstration en matière d'économies d'énergie et de sources alternatives. Ces projets servent d'étape intermédiaire entre la phase de recherche et la phase de la commercialisation à grande échelle.

Des Ecus pour de bonnes idées

Le processus est simple : dans un premier temps, la Commission publie des appels d'offres dans un secteur. Onze appels d'offres concernant les économies d'énergie et les énergies alternatives ont été lancés par la Commission, au cours des trois premières années de mise en œuvre des programmes communautaires. Apparemment la crise pétrolière a aiguisé l'imagination des Européens, puisque près de 1500 propositions ont été enregistrées. Dans un second temps, les projets pro-

posés sont sélectionnés, en fonction de leur qualité technique, de leur caractère novateur et de leurs perspectives de commercialisation. Ainsi, la Commission a retenu plus de trois cents projets ; les conditions de remboursement en cas d'exploitation commerciale ultérieure, contenues dans le système communautaire, sont peut-être à l'origine des retraits enregistrés.

Le programme de démonstration communautaire a parfaitement rempli son rôle de stimulation. En effet, les projets retenus par la Commission représentent globalement un investissement de près de 900 millions d'Ecus sur 3 ans et, si l'on considère qu'en moyenne les investissements s'étalent sur trois ans, le volume d'investissements nouveaux stimulés par le programme de démonstration de la Communauté s'élève à quelque 300 millions d'Ecus par an.

De plus, l'action conduite par la Communauté a largement stimulé les programmes nationaux de démonstration. Elle a surtout promis d'éviter la dispersion des efforts, à l'heure où tous les pays européens doivent résoudre les mêmes problèmes; elle démontre les chances de diffusion des meilleures technologies sur un marché industriel de dimension européenne. Sans compter que durant cette période de restrictions budgétaires, les soutiens communautaires ont souvent été déterminants pour la réalisation des projets.

Quant aux premiers résultats qui viennent d'être publiés, ils sont une mine d'idées originales et ouvrent des perspectives très encourageantes, aussi bien en ce qui concerne les sources d'énergies alternatives que les économies d'énergie.

Energie solaire : la part du lion

„L'énergie solaire qui atteint la surface de la terre en vingt jours dépasse toutes les réserves en combustibles fossiles que la terre contient” déclarait récemment

un expert britannique. En dépit de son irrégularité, l'énergie solaire est en effet une filière inépuisable ; reste à la domestiquer vraiment et nous n'en sommes pas encore là. On estime pourtant qu'à la fin du siècle, elle devrait contribuer à raison d'environ 5 % à la satisfaction de nos besoins. Les 84 projets retenus par les services de la Commission témoignent des espoirs que la Communauté fonde sur les applications de l'énergie solaire.

L'énergie solaire est déjà employée un peu partout en Europe pour le chauffage des piscines et des équipements sportifs, comme à Dublin (Irlande), à Amersfoort (Pays-Bas), au collège de Eton (Royaume-Uni), à Uchaud (France), à Naples (Italie)... Les différents procédés (exemple : collecteurs solaires) sont maintenant au point et ils ne feront donc pas l'objet de nouveaux projets de démonstration au niveau communautaire.

L'énergie solaire thermique s'applique aussi au chauffage et au conditionnement d'air des locaux industriels et des bureaux à Lyon (France), par un système de capteurs à air en toitures et de stockage en parpaings, additionné d'une pompe à chaleur. Pour sa part, le Danemark conduit un expérience originale baptisée „Sol og vind”. Il s'agit d'un village comprenant vingt-sept maisons et un bâtiment communal. Le système utilisé comprend 640 m² de capteurs solaires et deux réservoirs de stockage situés au centre du village.

Dans le Sud de l'Europe, l'énergie solaire thermique trouve de nombreuses applications dans l'agriculture. Deux projets réalisés en Italie méritent d'être signalés : le premier réalisé à Camporosso, où une serre est chauffée par l'énergie solaire, les capteurs étant montés sur lit de galets (utilisés pour le stockage de l'énergie) ; le second projet se situe en Sardaigne, là, l'énergie thermique et l'électricité nécessaires au séchage de sous-produits agricoles sont fournies par des

des installations de capteurs plans à air.

Les cellules photovoltaïques, qui convertissent directement l'énergie solaire en électricité, font appel à une technologie propre particulièrement prometteuse. Mais à l'heure actuelle, le coût de la cellule photovoltaïque reste élevé. Parmi les quatre projets retenus par la Commission dans ce domaine, citons une réussite en matière de micro-irrigation à Bourriet-Bergonce (France). L'énergie photovoltaïque est employée pour actionner une pompe en vue d'irriguer un terrain où l'on a cultivé successivement du maïs, puis des asperges. Ce projet achevé a permis d'améliorer le rendement des cultures ; il a déjà retenu l'attention des centres de recherches agricoles, ainsi que de plusieurs pays en voie de développement.

La biomasse est aussi une des formes de l'énergie solaire, elle englobe les différentes conversions, par gazéification thermique, fermentation, digestion anaérobie, etc des matières renouvelables d'origine biologique en énergie utilisable. Sur les quinze projets sélectionnés par les services de la Commission, deux (encore en cours de réalisation) semblent particulièrement prometteurs. L'un est réalisé à Offaly (Irlande) et utilise les vastes tourbières irlandaises et une centrale électrique a été aménagée spécialement pour employer ce matériau. L'autre, réalisé à Plessis-Belleville (France), fait appel à un procédé de gazéification d'amas de lin. Il a l'avantage de pouvoir être appliqué à d'autres résidus de produits agricoles. D'après une étude effectuée par la Commission, les déchets agricoles et forestiers, ainsi que les cultures énergétiques, peuvent apporter une contribution non négligeable à la satisfaction des besoins énergétiques de la Communauté d'ici à la fin du siècle.

Les ressources du sous-sol communautaire

Le développement de la géothermie dépend encore

fortement du soutien public, en raison notamment de l'importance des risques financiers que suppose la phase de forage, sans parler du risque minier et des problèmes techniques. Les perspectives d'exploitation des ressources géothermiques sont favorables en Italie, en Grèce et en France. Dans ce domaine, 44 projets ont bénéficié du soutien financier communautaire. La géothermie s'applique en priorité au chauffage des locaux, comme à Ferrare (Italie), à Bordeaux et à Beauvais (France), parfois à la production d'électricité à partir de vapeur humide et de saumure, comme à Milos (Grèce).

Enfin, la Commission accorde une importance particulière aux projets de substitution des combustibles solides aux hydrocarbures, en vue de diminuer la dépendance énergétique de l'Europe. La Communauté dispose encore de ressources charbonnières importantes. Mais, en raison de la grande profondeur des gisements — parfois situés sous la mer du Nord — leurs conditions d'exploitation sont difficiles. De nos jours, opérer un retour au charbon suppose donc le recours à des technologies sophistiquées et onéreuses de liquéfaction et de gazéification. En conséquence, une activité conjointe de démonstration et la contribution des fonds communautaires sont particulièrement bienvenues.

Les efforts se concentrent actuellement sur les procédés de gazéification du charbon et sept des dix projets en cours ont trait à ce procédé de transformation. Un nouveau procédé employé à Sulzbach-Rosenberg (République Fédérale d'Allemagne) a l'avantage de produire un gaz de qualité, tout en ayant une incidence très faible sur l'environnement. D'autres projets concernant la gazéification souterraine du charbon sous pression et à grande profondeur, c'est le cas à Faulquemont (France), ou encore à Thulin (Belgique), et pour le projet Belgo-allemand de gazéification in situ.

Voilà pour ce qui est du premier volet de l'activité

communautaire de démonstration, en matière de sources alternatives. Le second volet, quant à lui, a trait à l'usage rationnel de l'énergie disponible.

Un mot d'ordre : économiser

Selon les estimations, en l'an 2000, le gisement potentiel d'économies d'énergie pour l'Europe des Dix devrait représenter environ 15 % de notre consommation énergétique brute actuelle. Pour atteindre cet objectif, il convient de freiner la consommation des secteurs les plus gourmands en énergie comme le bâtiment, l'industrie et les transports et de se tourner vers la valorisation énergétique des déchets.

Notre confort quotidien coûte cher. Le secteur domestique et tertiaire consommait en 1980, 252 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), soit environ 35 % de la consommation finale des sources primaires d'énergie de la Communauté. L'énergie est utilisée entre autre pour le chauffage des locaux, leur ventilation, leur éclairage et pour la production d'eau chaude sanitaire. Dans le secteur du bâtiment, on peut économiser grâce à une isolation plus poussée, à un meilleur contrôle des températures ou à une amélioration de la construction. D'ailleurs, 14 des 16 projets soutenus par le budget communautaire concernent des logements nouveaux. Les économies d'énergie dues aux nouveaux équipements de chauffage et de préparation d'eau chaude sanitaire se situent entre 30 et 65 % de la consommation des constructions traditionnelles. Parmi les projets ayant trait à l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, analysons des résultats enregistrés

A Groningue (Pays-Bas) le projet visait à améliorer l'éclairage artificiel d'un immeuble de bureaux et l'utilisation de lampes fluorescentes a permis d'économiser 73 % de l'énergie habituellement consommée. A Rome, un nouveau type

d'émulsionneur statique a amélioré la combustion de chaudières, tout en diminuant les émissions de fumée. Cinquante chaudières sont d'ores et déjà équipées de cet émulsionneur et l'exploitation commerciale est assurée.

L'industrie est, par excellence, le secteur grand consommateur d'énergie. La Communauté a accordé son soutien financier à quelque 27 projets qui, pour la plupart consistent à récupérer l'énergie et la sidérurgie mobilise une part importante des fonds communautaires. Ainsi, la raffinerie de Feysin (France) vient d'achever un projet qui a permis, par un procédé consistant à séparer l'eau des hydrocarbures en suspension, de réduire la consommation d'énergie et de récupérer 2500 tep/an dans les raffineries, là encore, le succès commercial est assuré.

L'industrie charbonnière se prête aussi à la récupération d'énergie. Un projet réalisé à Warrington (Royaume-Uni) — permet l'utilisation du gaz extrait en continu des mines de charbon — ce gaz était, par le passé, dispersé dans l'atmosphère —.

Dans l'industrie laitière, les équipements de récupération de chaleur peuvent permettre de substantielles économies, comme à Ballineen Cork (Irlande). Un projet a permis d'économiser un quart de l'énergie habituellement consommée.

Enfin, le secteur des transports qui, en 1980, est intervenu pour près de 25 % dans la consommation brute d'énergie de la Communauté et a absorbé plus de 44 % des approvisionnements pétroliers, compte tenu du fait que près de 85 % de la consommation énergétique de ce secteur vont aux seuls transports routiers, on comprend que tous les projets de démonstration retenus les concernent. Dans ce domaine, de nombreuses améliorations techniques — perfectionnement de l'aérodynamique, amélioration des pneumatiques, allègement des véhicules, nouveaux systèmes de transmission, récupération de l'énergie des gaz d'échappement,

etc — peuvent permettre de substantielles économies d'énergie, sans parler de l'utilisation des carburants de substitution... Cependant, la proportion des projets soumis à la Commission dans le secteur des transports a été jusqu'à présent relativement faible.

Chaque année, les Européens produisent environ deux milliards de tonnes de déchet urbains, agricoles et industriels. Aujourd'hui, la quasi totalité de ces déchets est éliminée, ce qui représente un énorme gaspillage. On estime, en effet, que 70 à 90 % de ces déchets sont susceptibles d'être réutilisés. Ils peuvent servir par exemple à produire de la chaleur des aliments pour le bétail, ou encore des engrais. De plus, cela aurait l'avantage de réduire leur impact sur l'environnement.

La valorisation énergétique des déchets est effectuée selon différentes techniques telles que la combustion, la gazéification, la fermentation méthanique et la fermentation alcoolique. L'action communautaire a déjà assuré un nombre appréciable de réalisations en la matière. Le seul projet achevé, dans le cadre du programme communautaire concerne un centre dans la province de Pavio (Italie). Il s'agit d'un centre de démonstration sur la digestion anaérobie des déchets animaux, végétaux et urbains avec production de biogaz. Suite à cette expérience réussie, un projet sera probablement réalisé à Modena (Italie), avec un digesteur de 1500 m³ qui recevra des lisiers de porcs, un autre projet est actuellement à l'étude, il concerne la commune de Broni (Italie) qui cherche une solution pour le traitement des ordures ménagères de la circonscription.

Les déchets constituent une source très importante d'économies potentielles, on estime qu'ils pourraient produire quelque 100 à 120 millions de tep dans l'ensemble de la Communauté.

(Voir tableau p. 14)

Adeline BAUMANN

Le GATT : un forum nécessaire

La réunion des ministres de l'Economie, de l'Industrie et de hauts fonctionnaires chargés de l'élaboration des politiques commerciales va se dérouler dans le cadre du GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers), du 24 au 26 novembre à Genève.

Pourquoi une telle réunion ?

Au cours des travaux du Comité préparatoire de cette conférence internationale et compte tenu des points de vue différents entre l'Europe et les Etats-Unis, entre ceux-ci et la Japon, entre les pays du Nord et ceux du Sud, la question de la tenue de la Conférence s'est posée. Mais si les intérêts de chacun sont, à bien des égards éloignés, nul n'a rien à gagner collectivement à tenter une épreuve de force. Une crise des échanges commerciaux nuirait en définitive à tout le monde. Le GATT sert donc utilement de lieu de rencontre pour rappeler les principes de base d'une solidarité plus intelligente.

L'étude du GATT

L'étude annuelle du secrétariat du GATT, sur le commerce international montre l'ampleur des problèmes qui se posent. „Les subventions ne sont pas seulement une cause importante du retard

croissant pris dans l'ajustement aux situations par de nombreux pays industriels, elles sont en outre sur le point de devenir la principale source de frictions politiques entre ces pays". Cette étude reconnaît que 1981 et 1982 figurent parmi les plus mauvaises années statistiques jamais enregistrées depuis la dernière guerre mondiale.

„Les cartels industriels" est-il écrit, „peuvent constituer un obstacle très efficace, même s'il n'est que temporaire, à l'ajustement; comme leur objectif essentiel est de relever les prix, ce qui ne peut se faire qu'en réduisant la production, il serait plus juste de dire qu'ils accroissent la capacité excédentaire". Et finalement : „le protectionnisme cause une pénurie de liquidités internationales suffisamment grave pour provoquer des faillites en chaîne".

Les trois causes

Au-delà des mesures ponctuelles et même des „tendances" protectionnistes qui montent dans tous les pays en même temps que les difficultés, trois causes récentes de détérioration du commerce international sont apparues dans les dix dernières années.

En premier lieu, une nouvelle forme de „bilatéralis-

me" inaugurée par les Etats-Unis pour négocier avec le Japon une „autolimitation" de ses exportations en profitant au maximum de leur position de force politico-militaire.

Deuxième handicap : la pratique croissante du troc ou des échanges dits „équilibrés", inaugurée par l'Union soviétique et les pays de l'Est pour économiser leurs devises, mais aussi largement pratiquée par le Japon. Tout en déplorant à haute voix cette évolution, les Etats-Unis s'y adaptent.

L'Europe, en revanche, apparaît désarmée tant au point de vue de ses structures commerciales que de ses positions gouvernementales trop souvent multiples et ambiguës.

Troisième et dernier facteur de crise dans le commerce mondial : le mélange des genres qui conduit à introduire d'une manière croissante des considérations politiques et militaires dans la vie économique.

Et la Communauté européenne ?

La Communauté européenne, dans une telle perspective a plus à gagner à se placer en trait d'union, qu'à jouer un rôle revendicateur. Sa délégation à cette réunion ministérielle de Genève

s'est assurée qu'il ne s'agissait pas d'un „super-Versailles" de l'ambiguïté.

La troisième solution

Deux solutions se présentaient pour déterminer la portée et l'efficacité réelles des travaux : ou bien traiter un certain nombre de sujet précis, ce qui revenait à accepter des risques d'affrontements; ou bien aborder le système du commerce international par des déclarations de bonnes intentions. Les responsables de la préparation de cette session ont choisi une tierce solution.

En même temps que la réunion ministérielle s'est déroulée une session normale des parties contractantes du GATT. Les ministres pouvaient ainsi plus aisément traiter des sujets de fonds politiques et aboutir à une déclaration commune.

Cette trêve internationale va permettre une unité au sein de la CEE. Ainsi les ministres allemands qui ont toujours été favorables à la tenue de cette réunion ont retrouvé leurs collègues français, qui l'ont été moins, et tous les autres représentants de la Communauté.

Reste à savoir quels lendemains connaîtra la conférence interministérielle du GATT.

Les projets de démonstration de la Communauté depuis 1978

	Economie d'énergie	Energie géothermique	Energie solaire	Liquéfaction gazéification du charbon	TOTAL
Propositions recues	991	119	287	35	1.432
Investissements total propositions recues (MECU)	2.363	544	236	1.000	4.143
Projets retenus	186	55	84	13	331
Projets retirés par le proposant	30	5	11	1	47
Contrats signés	89	28	40	12	169
Investissement total des projets retenus (MECU)	273,1	301	78,217	226,261°	878,6
Investissement moyen par projet	1,47	6,27	0,93	17,405	2,65
Soutien financier accordé (MECU)	80,773	32	22,915	74,983	206,9
Projets retirés (MECU)	10,390	4,885	2,584	4,34	22,2

° Premières phases contractuelles seulement

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Energie

Les prêts de la BEI

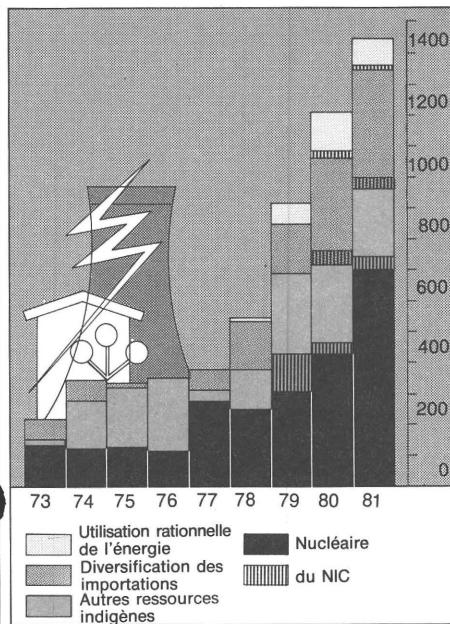
En 1981, la Banque européenne d'Investissement a consacré près de 63,3 milliards de FB à des projets dans le domaine de l'énergie, c'est-à-dire environ 45 % de son prêt total à la Communauté.

Ces prêts visent essentiellement à favoriser les objectifs de la politique énergétique communautaire qui sont le développement des ressources indigènes, la diversification des importations et une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Près la moitié de cette somme a été investie dans le nucléaire pour la construction de centrales en Allemagne, en France, en Belgique et en Italie. Près de 19 milliards de FB, provenant des fonds propres de la Banque et du Nouvel Instrument Communautaire (NIC), ont également été versés et sont destinés à l'exploitation des réserves européennes de pétrole et de gaz. Enfin des prêts substantiels sont allés au développement de lignes électriques, de centrales thermiques et hydroélectriques, de centrales thermo-électriques mixtes et de l'extraction du charbon.

Selon le rapport annuel de la Banque, un investissement de cette importance dans le secteur énergétique permettra de réduire la dépendance de la Communauté par rapport au pétrole de quelques 60 T.E.P. par an.

B.E.I. Financement énergétique 1973-1981 -millions d'ECU



Economies d'énergie

Le soutien financier de la Commission apporté à des nouveaux projets d'investissement pour l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, favorisera certainement des changements déterminants dans l'attitude des consommateurs des secteurs public, industriel et domestique.

En septembre, elle a proposé au Conseil des mesures pour stimuler l'investissement dans un certain nombre de domaines : la récupération de la chaleur résiduelle pour les systèmes de chauffage à distance, la conversion au charbon des installations industrielles fonctionnant au mazout et la production d'énergie à partir des déchets. Ces mesures devraient permettre de réduire les importations de pétrole, la pierre d'angle de la stratégie énergétique de la Communauté.

La contribution communautaire pourrait prendre la forme d'une réduction de 3 % des intérêts sur les prêts contractés auprès des instruments financiers de la CE, couvrant ainsi jusqu'à 10 % des coûts totaux de projets remboursables à long terme. Cette contribution constituerait le coup de pouce nécessaire dans un secteur où l'incertitude est grande quant à la tendance future des prix de l'énergie — surtout du pétrole —, de la consommation et de la rentabilité des capitaux investis.

Plus de sécurité nucléaire

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) — basée à Vienne — a fêté, en septembre, son vingt-cinquième anniversaire. Cette organisation n'a que six mois de moins que son aînée européenne, l'Euratom — la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Les deux organisations ont travaillé en étroite collaboration au cours des 25 dernières années, et plus particulièrement dans le domaine de la sécurité nucléaire.

La Commission européenne possède un service de sécurité de 120 personnes qui totalisent, en 1982, 6.000 jours d'inspection dans toutes les centrales nucléaires de la Communauté.

L'AIEA possède des équipes de sécurité plus importantes qui travaillent partout dans le monde. Mais la moitié

des contrôles effectués par l'Agence le sont en Europe. Résultat : la Communauté est le seul endroit au monde où deux autorités de surveillance du nucléaire travaillent de concert.

La Commission estime qu'il devient de plus en plus important de contrôler l'énergie nucléaire, qui est en plein essor. En fait, l'électricité produite par le nucléaire doublera d'ici la fin de la décennie en Europe, passant de 6 à 12 pour cent.

Agriculture

Les joutes franco-britanniques

Selon une tradition, désormais bien établie, la France et la Grande-Bretagne se sont accusées mutuellement de non-respect des règles et des principes communautaires au cours du dernier Conseil agricole du mois de septembre.

Mme Edith Cresson s'est plainte de la lenteur avec laquelle le Royaume-Uni mettait en œuvre la décision de la Cour de Justice européenne concernant les importations de dindes, de poulets et d'œufs.

M. Peter Walker, son homonyme britannique, s'est, lui, insurgé contre cette accusation et a souligné que son gouvernement avait d'ores et déjà engagé des pourparlers avec la Commission pour fixer le détail de nouvelles mesures qui permettraient de protéger les élevages britanniques de la maladie de Newcastle tout en autorisant les importations.

Il faut rappeler que la sévérité des mesures vétérinaires prises jusqu'ici signifiait que les produits français ne pouvaient pas entrer au Royaume-Uni. Les Français avaient accusé les Britanniques de se servir de ces mesures pour interdire l'accès à leur marché.

Au cours de ce même Conseil, M. Walker accusait à son tour la France d'exiger des contrôles vétérinaires inutiles sur les agneaux abattus. Selon les Britanniques, ils retardent les livraisons, jusqu'à une semaine dans certains cas, et diminuent la valeur des importations. Ces tests sont pratiqués pour déceler la présence éventuelle d'hormones dangereuses pour l'homme et, jusqu'ici, ont toujours été négatifs. La France a indiqué qu'elle les continuerait par prévention.

Des désaccords ont également surgi entre les deux pays sur la question des importations de beurre néo-zélandais au Royaume-Uni.

Le montant avancé par la Commission est de 90.000 tonnes, montant légèrement en baisse par rapport à l'année dernière et accepté par la plupart des Etats membres, sauf la France, l'Italie et l'Irlande. Mme Cresson, pour sa part, a insisté pour que soit offerte une contrepartie, en l'occurrence la reprise des ventes de beurre subventionné à l'URSS (Elles avaient été interrompues après l'invasion de l'Afghanistan).

Les Ministres se sont mis d'accord pour réexaminer la question du beurre de Nouvelle-Zélande au cours de leur prochaine réunion, qui aura lieu en octobre.

Automobile

Un jugement en faveur des consommateurs

La décision de la Cour de Justice européenne du 29 septembre représente certainement un pas vers une meilleure concurrence dans le secteur automobile et des véhicules moins chers pour les consommateurs. En obligeant Ford Werke A.G. à reprendre ses livraisons de voitures avec conduite à droite à ses concessionnaires allemands, elle redonne aux acheteurs britanniques la possibilité d'acquiescer les modèles Ford en Allemagne, où les prix sont inférieurs de 20 % aux prix pratiqués en Grande-Bretagne.

L'interruption des livraisons le 1er mai dernier avait amené une plainte du Bureau européen des Unions de consommateurs (BEUC) à la Commission. Après la décision intérimaire dans laquelle la Commission requérait la reprise des livraisons, Ford avait fait appel. La Cour a refusé, dans ce dernier jugement, d'accorder la suspension demandée par la firme allemande.

Plus d'arrêt à la frontière ?

Un député européen allemand socialiste, M. Rogalla a parcouru à vélo les 750 kms qui séparent sa circonscription de Strasbourg pour demander au Parlement européen la suppression des contrôles aux frontières intra-communautaires. Il souligne à l'appui de sa thèse qu'on ne paye plus de droits de douane sur les produits communautaires.

D'autres députés européens sont prêts à soutenir sa campagne. Ainsi M. Berkhouwer, libéral hollandais, estime absurde de devoir remplir un formulaire quand il ramène un tableau de chez lui pour son bureau de Bruxelles ou quand

il achète des manuels scolaires dans un autre Etat membre. Le Président de la Commission, M. Gaston Thorn, est lui aussi partisan de supprimer les contrôles d'identité aux frontières.

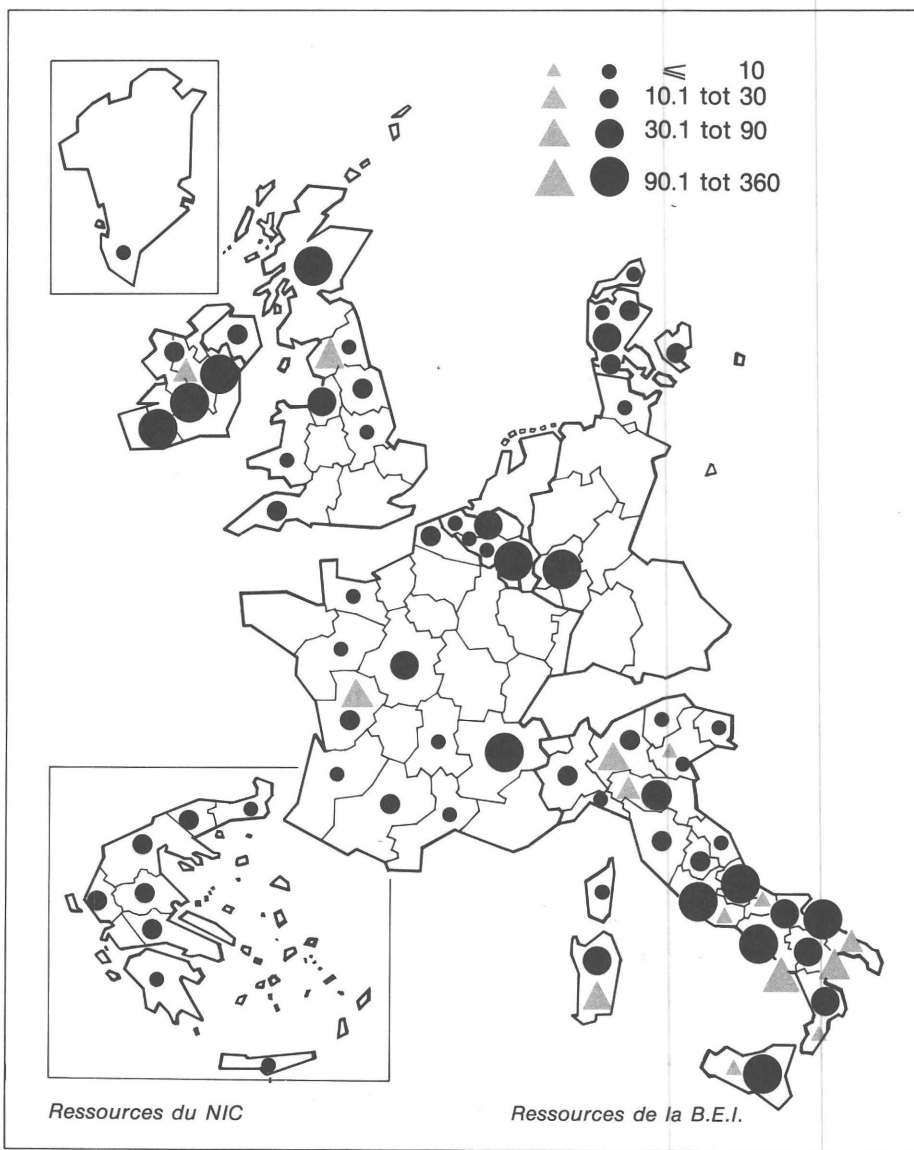
L'environnement

Développement régional

99,5 milliards de FB pour la réduction des inégalités entre les régions et le développement des zones les plus défavorisées de la Communauté : une somme record atteinte en 1981 par les prêts de la Banque européenne d'Investissement (sur ressources propres et le Nouvel Instrument Communautaire).

La plus grande part des projets concerne le Mezzogiorno, l'Irlande, l'Irlande du Nord, la Grèce et le Groenland de même que les régions où le taux de chômage dépasse de 25 % la moyenne communautaire.

Projets de développement régional financés par la B.E.I. en 1981 (millions d'ECU)



Une part importante est également destinée à la reconstruction des zones sinistrées de la Campanie et de Basilicate en Italie.

Au total, environ 60 % des prêts accordés à l'intérieur de la Communauté sont allés à l'Italie, 15 % à l'Irlande, 11,4 % au Royaume Uni, 6,7 % à la Grèce et des prêts moins importants à la France, le Danemark et la Belgique.

Deux questions parlementaires sur la pollution atmosphérique

La Convention de Genève de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance n'entrera en vigueur que lorsque les 24 signataires l'auront ratifiée. 21 l'ont déjà fait, dont 9 des Etats membres de la CEE — la procédure de ratification étant actuellement en cours en Grèce. Ainsi répondait le Commissaire à l'Environnement,

M. Narjes, à la question écrite de deux députés allemands, et il soulignait d'autre part que des experts des Etats membres étudient actuellement les conséquences des composés du soufre sur la mer, les sols et l'atmosphère, ceci dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies à Genève.

Alors que la directive sur les fumées et le dioxyde de soufre doit prochainement entrer en application, M. Morland, député européen britannique exprime, lui, son inquiétude de voir que certaines autorités n'ont pas participé à la campagne d'étalonnage.

M. Narjes indique dans sa réponse que des plans soumis par les Etats membres le 1er octobre de cette année, donneront des détails des mesures à prendre et pour réduire la pollution et pour renforcer les contrôles.

La Méditerranée

Face à une pollution préoccupante, la Communauté et 16 pays méditerranéens ont lancé, en février 1976, un „Plan d'action pour la Méditerranée” s'engageant ainsi à coopérer dans des actions préventives. La même année la Convention de Barcelone définissait le cadre légal de ce plan.

Depuis plusieurs protocoles se sont ajoutés à la Convention. Ils couvrent — la pollution causée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et les avions

— la coopération pour les cas de situation critique à la suite d'une pollution par le pétrole ou d'autres substances nocives

— la pollution d'origine tellurique.

Un quatrième protocole, concernant des zones spécialement protégées, devrait être conclu avant la fin de l'année. Il devrait permettre de préserver les ressources naturelles de la côte méditerranéenne, dont l'importance scientifique, culturelle et récréative est considérable.

Culture

L'aide à l'industrie cinématographique pourrait être supprimée

La Commission européenne vient de proposer le blocage des aides de l'Etat à l'industrie cinématographique délivrées jusqu'ici en Allemagne, en Italie et au Danemark.

Les représentants de la Commission admettent que dans ces trois pays l'in-

dustrie nationale cinématographique contribue de façon remarquable à la culture européenne mais ils considèrent que, pour le moment, les gouvernements n'accordent des subsides qu'aux cinéastes de leurs propres pays. Ce qui, ajoute la Commission, constitue une concurrence déloyale.

Elle espère que la législation des pays en question sera reformulée conformément au Traité de Rome avant la fin de l'année.

Huile d'olive

Le Conseil des Ministres de l'Agriculture vient de fixer les prix de l'huile d'olive pour la campagne 1982/83. Le prix représentatif du marché est de 159,5 écus par quintal, le prix de seuil 155,88 écus par quintal et le montant de l'aide à la consommation de 76, 67 écus/quintal.

Cette décision établit le rapport des prix entre l'huile d'olive et les autres huiles végétales à 2.4 contre 1.

La Commission vient également de transmettre au Conseil des propositions de règlement prévoyant de nouvelles mesures pour l'aide à la production et les organisations de producteurs d'huile d'olive.

Pour la prochaine campagne, la Commission prévoit de changer le système d'avances sur les aides. Ainsi chaque Etat membre producteur serait autorisé à verser aux organisations qui en font la demande une avance sur le montant des aides résultant des demandes des oléiculteurs. Cette avance ne pourra pas dépasser la somme résultant de l'application en olives au nombre d'oliviers en production.

Des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire du droit à l'aide à la production, ont également été prévues pour les oléiculteurs ou leurs associations qui ne respectent pas les règles communautaires.

Enfin la Commission a décidé de proposer des mesures particulières pour permettre d'allouer l'aide à la production sur base de la quantité d'huile d'olive réellement produite. Ce système devrait entraîner à la fois une meilleure gestion des programmes d'aide à la production et un contrôle de cette production.

Les permis de transport communautaires

La Commission voudrait encourager le transport effectué à travers la CE sous licence communautaire.

Le système de permis actuel, qui ne couvre qu'environ 10 % du transport communautaire total, permet aux entreprises d'effectuer en un seul voyage le

transport de marchandises destinées à plusieurs Etats membres.

La Commission estime que ce système permet aux transporteurs de gagner du temps tout en stimulant la concurrence au sein de la CE. Elle a proposé au Conseil une augmentation de 5 % du nombre des permis pour 1983, chiffre basé sur ses estimations de la croissance du transport routier pour l'année prochaine. Le Conseil devrait prendre une décision avant la fin novembre.

Enfin la Commission proposera sans doute, au début de l'année prochaine, une nouvelle méthode pour la répartition des permis entre les Etats membres, méthode basée sur leur utilisation ainsi que sur les particularités géographiques de chaque pays.

Vers une simplification des taxes de transport

La Commission a proposé récemment au Conseil de Ministres un nouveau système de taxes recommandées pour le transport routier au départ de chaque Etat membre. Ce système devrait être plus simple que le Règlement actuel que le Conseil doit réexaminer avant la fin de l'année et qui fixe des taxes obligatoires.

Le système proposé prévoirait, pour chaque itinéraire, des taxes fixées d'après les recommandations des organisations de transport routier des Etats membres, chaque contrat de transport étant alors basé sur ces taxes. La proposition permet également d'arrêter des taux minima obligatoires pour certains itinéraires, si deux Etats membres ou plus sont d'accord pour l'accepter. Enfin ces taux seraient révisés régulièrement afin de toujours refléter l'état du marché et la tendance des prix.

Gaz naturel : pour une politique des prix harmonisés

On connaît l'importance du niveau des prix de l'énergie sur l'état des économies des membres de la Communauté. La Commission recommande depuis longtemps une approche commune des Etats membres en matière de formation des prix de l'énergie. C'est dans ce but qu'elle vient de faire une proposition tendant à l'harmonisation des prix du gaz naturel.

Les principales recommandations faites au Conseil sont les suivantes :

1. La rareté relative du gaz naturel dans la Communauté impose la mise en place d'une politique de prix appropriée assurant la meilleure utilisation possible des ressources existantes.

LA VIE DE LA
COMMUNAUTÉ

2. Les modes de fixation des prix pour le gaz naturel doivent être en mesure de leur permettre de s'adapter rapidement aux changements de la situation concurrentielle sur le marché.

3. Toute politique de prix aboutissant à encourager la consommation ou le gaspillage doit être éliminée.

4. Un système de double tarification — comportant un prix fixe destiné à couvrir les coûts fixes (par exemple celui du raccordement permanent du réseau) et un prix proportionnel à la fourniture de gaz.

5. Des tarifs spéciaux pour les périodes de moindre consommation.

Ces recommandations seront discutées par les Ministres des „Dix” en novembre.

Vers un marché commun des prêts à la construction ?

S'adressant au 7ème Congrès de la Fédération européenne des Sociétés coopératives de crédit foncier.

M. Christopher Tugendhat, Vice-Président de la Commission, a déclaré pouvoir transmettre au Conseil de Ministres, avant deux ans, un projet de directive qui permettrait d'ouvrir le marché des prêts à la construction sur une base européenne. Une telle initiative serait non seulement favorable aux institutions financières mais aussi à un grand nombre d'autres gens dans la Communauté.

En attendant il présentera un rapport de travail sur les problèmes soulevés par les prêts à la construction d'habitations, alors que des représentants de la Commission étudient les difficultés rencontrées pour les autres constructions.

Ce document traitera également du droit d'établissement et d'exercice des institutions de crédit dans tous les Etats membres. A l'heure actuelle, lorsqu'une personne veut acheter ou faire construire une maison, elle doit utiliser le type de financement pratiqué dans son pays. Selon M. Tugendhat, ce n'est pas là un marché commun et on pourrait prévoir dans le projet de directive la suppression des clauses qui empêchent, directement ou indirectement, les institutions de crédit qui ont leur siège dans un Etat membre donné d'opérer dans un autre.

Il a précisé d'autre part que la meilleure façon de résoudre la question des devises serait de réaliser toutes les transactions en écus.

Le droit des sociétés : Et la participation des travailleurs ?

Dans le cadre de l'harmonisation du droit des sociétés, la Commission exa-

mine actuellement le projet final de la 5ème Directive, la première proposition datant de 1972, et qui rendrait obligatoire la participation des travailleurs aux structures décisionnelles des sociétés dans la Communauté. Cette directive devrait permettre d'harmoniser la structure et l'administration globales des sociétés à responsabilité limitée.

Si la cogestion existe déjà dans certains pays de la Communauté (Pays-Bas, Allemagne), l'arrivée des représentants du personnel dans les conseils d'administration représenterait un changement radical dans les relations industrielles de pays comme le Royaume-Uni et l'Irlande.

Le Parlement, de son côté, a adopté un Avis sur cette proposition en mai dernier. Il y demandait que l'introduction de la cogestion puisse se faire selon quatre méthodes et non pas une seule comme le proposait la Commission. Il désirait également que les entreprises et les groupements d'entreprises de moins de 1.000 employés soient exclus du champ d'application de la directive.

Le 16 septembre, la Commission par l'intermédiaire du Commissaire Karl-Heinz NARJES, a informé le Parlement qu'elle introduirait toutes ces suggestions dans son projet final, à l'exception de l'exclusion des groupements d'entreprises. Il a ajouté que la directive leur sera appliquée mais qu'ils bénéficieront d'accords de transition jusqu'à l'introduction de directives particulières les concernant.

Ce nouveau projet devrait arriver sur la table du Conseil de Ministres au début de 83.

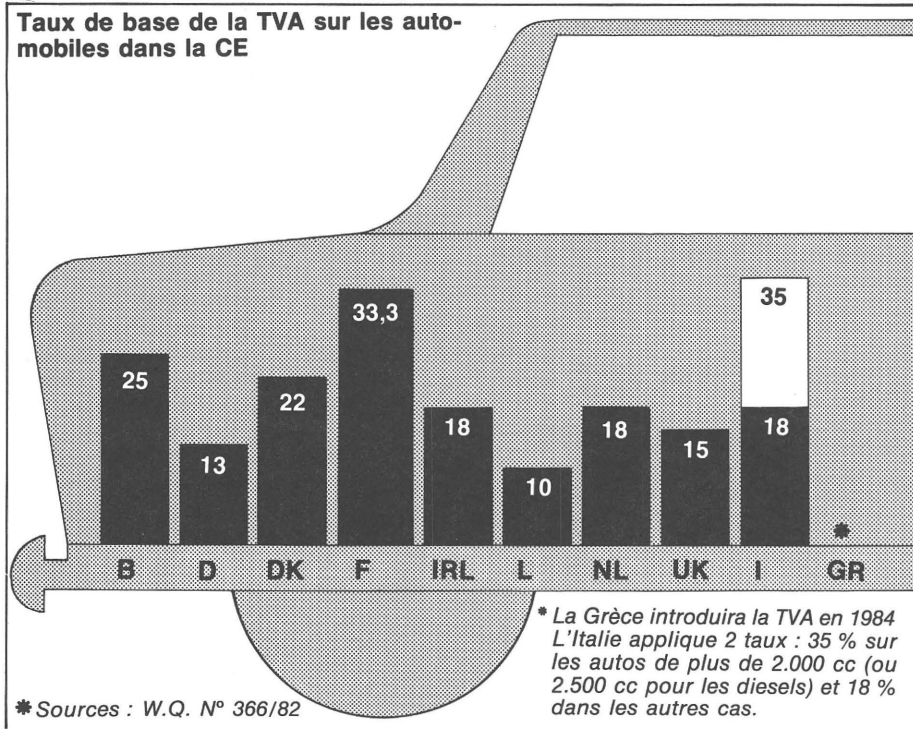
Textiles

Rupture des négociations

La deuxième partie des négociations bilatérales sur les textiles, dans le cadre de l'Arrangement Multifibres qui a eu lieu à Bruxelles entre la Communauté et ses partenaires du Tiers-Monde, s'est terminée en septembre dans un climat de suspense. Les difficultés restent entières, même si 18 accords ont déjà été conclus, puisque neuf des plus importants fournisseurs de la CE ont quitté la table des négociations en refusant d'accepter les propositions communautaires. Ce sont Hong-Kong, la Corée du Sud, Macao, Singapour, la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie, le Brésil et l'Argentine, dont les importations représentent presque la moitié du commerce des textiles à bas prix avec la Communauté.

M. Horst Krenzler, qui conduisait les négociations du côté communautaire,

Taux de base de la TVA sur les automobiles dans la CE



* Sources : W.Q. N° 366/82

n'a pas été découragé par cette rupture et a recommandé de reprendre une dernière fois les discussions, en soulignant que la Commission devrait rester ferme sur ses positions.

En effet, face au chômage important et au déclin dans ce secteur, les responsables de l'industrie communautaire exigent une limitation des importations des textiles à bas prix. Ces restrictions devraient inclure des quotas fixés pour une période de quatre ans, avec des réductions de 10 % en moyenne pour certains produits „sensibles”. Des mesures devraient également être prises pour protéger la Communauté contre une croissance soudaine des importations.

Selon le Conseil de Ministres, si l'on n'arrive pas à la conclusion „d'accords bilatéraux acceptables” d'ici la fin de l'année, la Communauté pourrait se retirer de l'AMF. Mais M. Krenzler a ajouté toutefois que, même dans ce cas, la Communauté devrait appliquer les dix-huit accords déjà passés.

Il a souligné, par ailleurs, que les neuf pays en question risquent d'avoir à supporter d'autres restrictions, imposées par les Etats membres unilatéralement, s'ils ne renoncent pas à leur attitude intransigeante.

Le Conseil de Ministres, au cours de la réunion du 25 octobre prochain, examinera la situation et décidera de l'attitude à adopter.

Relations CEE/USA La tension continue

Malgré les efforts du Président de la Commission et d'hommes politiques éminents, la tension ne baisse pas entre les Etats-Unis et les Communautés européennes. Au cœur du différend, le gazoduc soviétique et les exportations d'acier européen.

Dans une récente déclaration à New York, M. Thorn a mis en garde contre les dangers d'un tel désaccord : „Nous ne devons pas permettre que des rivalités économiques se transforment en un conflit qui pourrait anéantir le système d'échanges commerciaux dont nous dépendons de part et d'autre de l'Atlantique et empoisonner l'atmosphère de toutes nos relations”.

De son côté, M. Paul Dalsager, Commissaire à l'Agriculture, affirmait devant une autre audience américaine tout en insistant sur la nécessité d'une coopération plutôt que d'une confrontation, que la Communauté continuerait à honorer les contrats relatifs au gazoduc. Soulignant encore une fois l'importance d'un dialogue, personnel ou dans un forum international comme le GATT, il a toutefois accusé les Etats-Unis d'avoir deux poids et deux mesures. Ils criti-

quent le gazoduc, a-t-il précisé, mais vendent du blé à l'URSS. Ils mettent des obstacles à l'importation d'acier européen mais demandent le libre accès à la Communauté pour leur gluten de maïs. Un conflit qui, décidément, risque de durer encore !

Relations extérieures

Réaction des Dix aux massacres de Beyrouth-Ouest

La Communauté n'a pas attendu pour exprimer sa condamnation du massacre des civils palestiniens dans les deux camps libanais de Sabra et Chatilla en septembre dernier. Moins de vingt-quatre heures après la révélation des premiers détails, les Ministres des Affaires étrangères des Dix publiaient une déclaration sévère exprimant „leur dégoût et leur aversion profonde devant les massacres de civils palestiniens à Beyrouth”. Ils précisèrent qu'ils seraient prêts à soutenir „dans la limite de leurs possibilités” toute mesure qui permettrait de garantir la paix dans ce pays.

Plusieurs possibilités pourraient être envisagées : l'envoi d'un renfort d'observateurs de l'ONU à Beyrouth ou le déploiement d'une force soit des Nations-Unies, soit multinationale. Les pays de la Communauté pourraient fournir dans tous les cas du personnel militaire, du ravitaillement ou un soutien financier. Les Ministres ont également renouvelé l'offre de secours et d'aide à la reconstruction.

Cette déclaration faisait suite à des communiqués antérieurs dans lesquels les Dix avaient pris position sur certaines options pour une paix durable au Moyen Orient.

Ils ont accueilli favorablement la proposition de M. Reagan sur l'auto-détermination des Palestiniens en association avec la Jordanie et ils ont admis l'importance de la déclaration des chefs d'Etats et de gouvernements arabes à Fez le 9 septembre. Les Ministres des Affaires étrangères considèrent que le communiqué de Fez exprime „la volonté unanime des participants, dont l'OLP, d'œuvrer en faveur d'une paix juste pour tous les Etats du Moyen-Orient, y compris Israël”. Et ils continuent en lançant un appel direct à Israël : „Nous demandons maintenant à Israël d'exprimer lui aussi sa volonté d'aboutir à la paix”.

Après l'expulsion de l'OLP du Liban, la Communauté considère donc toujours cette organisation comme un élément essentiel de toute négociation. On peut en prendre pour preuve la rencontre, la semaine suivante à New York, de M. Uffe

Elleman-Jensen, ministre danois des Affaires étrangères et Président du Conseil en exercice, et de M. Farouk Kaddoumi, représentant de l'OLP.

Sidérurgie

Une aide accrue pour les reconversions

La fin de l'année s'annonce difficile pour la sidérurgie communautaire.

La production totale se limitera sans doute à 25,6 millions de tonnes entre octobre et décembre, ce qui représente 6 millions de tonnes de moins que pour la même période l'année dernière. En fait, comme le fait remarquer M. Davignon, la Communauté risque de produire moins d'acier en 1982 qu'au début des années 50.

Etant donné la stagnation des secteurs de l'automobile et de la construction, la demande n'augmentera certainement pas, entraînant l'accroissement des stocks et la tentation pour les producteurs de baisser les prix dangereusement. En décidant de réduire les quotas, dans le cadre des pouvoirs spéciaux qu'elle a reçus jusqu'à l'été prochain, la Commission espère enrayer ce phénomène.

D'autre part, pour contrebalancer ce que M. Davignon a appelé le „pessimisme fataliste” qui pourrait résulter de cette nouvelle mesure, il a annoncé qu'il présentera, avec ses collègues de la Commission, de nouveaux programmes d'aides aux régions les plus touchées par la crise. Ces programmes, dont les montants pourraient atteindre 1,3 milliard de FF (9 milliards de BF), devraient stimuler l'investissement dans de nouvelles industries et non pas servir à payer des primes de licenciement.

Inflation : ralentissement

L'inflation ralentit dans la Communauté. Selon l'office statistique des Communautés, basé à Luxembourg, les prix ont augmenté de 6,8 pour cent durant les huit premiers mois de 1982, contre 8,5 pour cent pendant la période correspondante de l'année dernière.

En août, l'index des prix à la consommation s'est élevé de 0,5 pour cent, ce qui correspond à la moitié de l'augmentation enregistrée en août 1981.

Publications

A la librairie Européenne, rue de la Loi, 244, 1040 Bruxelles et au Moniteur Belge, rue de Louvain, 40-42, 1000 Bruxelles.

- La conjoncture énergétique dans la Communauté, Situation 1981; Perspectives 1982. Commission des CE, 25 p. 30 FB + TVA.
- Le Parlement européen : vers une procédure uniforme d'élection directe, par les professeurs Sasse, Brew, Georgel, Hand, Huber et Van den Berghe, 466 p. publié en anglais, 900 FB + TVA.
- Grille communautaire de classement des carcasses de gros bovins (dépliant illustré), 25 FB + TVA.
- Exploitation des centrales nucléaires 1981, 167 p., 400 FB + TVA.
- Changements dans les équipements du commerce de détail en Europe 51 p., 275 FB + TVA.
- Guide pratique pour l'utilisation du schéma des préférences tarifaires généralisées des CE au 1er avril 1982, 354 p. 700 FB + TVA.
- Le droit communautaire, tiré à part du „Quinzième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes en 1981, 100 FB + TVA.
- Vingt-huitième aperçu des activités du Conseil, 290 p., 300 FB + TVA (1er janvier — 31 décembre 1980).
- Contribution à l'étude des privilèges et immunités des organisations internationales par Jean Duffar, préface de Paul Reuter, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1982, 392 p., 2240 FB.

Objectif Europe

La lettre de l'Office Catholique d'Information sur les problèmes européens (n° 18 - Septembre 1982) „Objectif Europe” publie un dossier. „La C.E. dans les media et les media de la C.E.”.

M. Paul Collowald, ancien journaliste et ancien directeur de la DG Information de la Commission des CE., y présente une analyse intitulée „La politique régionale et les media”. M. Gabriel Thoveron, professeur à l'ULB décrit la campagne électorale de 1979 à la télévision.

Le 7 octobre, M. Léo Tindemans, ministre des Relations extérieures, tirait les conclusions des six mois de la Présidence belge devant un public d'observateurs attentifs au bureau de Presse et d'information de la Commission à Bruxelles, à l'invitation de la Maison de l'Europe.

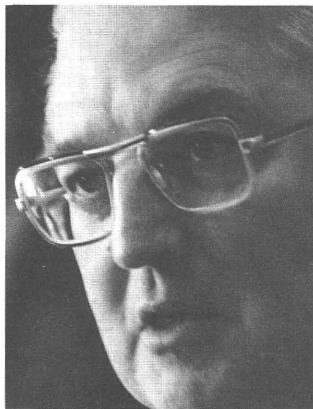


Le 29 septembre, le Bureau de Presse et d'information de la Commission à Bruxelles a reçu la visite d'un groupe d'officiers supérieurs de l'armée belge.
De gauche à droite : le Lieutenant-colonel Cambier, M. Moens, le Général Bergiliez et le Général Batz.



Agenda

17.10 : Institut technique provincial Nivelles; **21.10** : Université de Charleroi; **15.10** : C.M.B.V. Lebbeke; **3.11** : Ecole militaire Bruxelles; **5.11** : P.P.E.-P.S.C. Soignies; **10.11** : Lunch-débat M. Close - M. Tobback; **17.11** : Institut technique provincial Nivelles; **18.11** : CERIA Bruxelles; **19.11** : Commission culturelle de l'Agglomération Bruxelles; **24.11** : IPOVO Bruxelles; **9.12** : Mouvement socialiste européen Bruxelles.



M. Alfons Margot

C.E.S.

M. François Ceyrac a été élu le 13 octobre 1982, Président du Comité économique et social des CE. (CES)

M. Ceyrac a exercé durant 9 ans (1972-1981) la fonction de Président du Conseil national du Patronat français.

Monsieur Alfons Margot, secrétaire générale de l'Union nationale chrétienne des classes moyennes de Belgique a été élu Vice-Président du C.E.S.